



HAL
open science

Les formes sociétaires dans l'agriculture française : étude réalisée à partir des données du Réseau d'Information Comptable Agricole et de l'enquête de structure

Céline Guivarch, F. Colson, Vincent Chatellier, C. Couroussé

► To cite this version:

Céline Guivarch, F. Colson, Vincent Chatellier, C. Couroussé. Les formes sociétaires dans l'agriculture française : étude réalisée à partir des données du Réseau d'Information Comptable Agricole et de l'enquête de structure. Colloque : Regards croisés sur les sociétés en agriculture, Université de Nantes (UN). FRA., 1998, Nantes, France. 29 p. hal-02841175

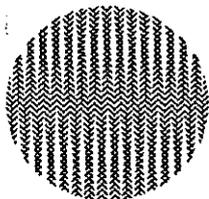
HAL Id: hal-02841175

<https://hal.inrae.fr/hal-02841175>

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



INRA

Laboratoire d'Etudes
et de Recherches Economiques
LERECO - Nantes

Les formes sociétaires dans l'agriculture française

*Etude réalisée à partir des données du Réseau d'Information Comptable Agricole
et de l'Enquête de structure*

Christophe GUIVARCH - François COLSON - Vincent CHATELLIER

Document de travail

Décembre 1998

Les formes sociétaires dans l'agriculture française

Christophe GUIVARCH - François COLSON - Vincent CHATELLIER

INRA - Laboratoire d'Etudes et de Recherches Economiques
Rue de la Géraudière - BP 71627 - 44316 NANTES

Introduction

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, le secteur agricole français fonctionnait sur un modèle d'agriculture paysanne avec des moyens de production limités. La profonde modernisation qui est apparue à partir des années 1950-60 s'est accompagnée de nouvelles dispositions relatives notamment au statut des exploitations. La loi d'orientation du 5 août 1960 (article 14) prévoyait que "les propriétaires et exploitants peuvent librement faire apport de leurs droits soit en pleine propriété, soit en jouissance seulement, à des sociétés civiles d'exploitation agricole ou à des groupements de propriétaires ou d'exploitants". Les sociétés agricoles étaient conçues ; elles allaient naître sous diverses formes au cours des décennies suivantes : les sociétés d'exploitation, GAEC¹ (1962), SCEA (1979), EARL (1985) et les sociétés foncières, GAF (1962), GFA (1970), GFR (1995).

L'engagement des agriculteurs vers ces formes codifiées a été très lent puisqu'en 1970, on recensait alors moins de 1% d'exploitations sociétaires. Néanmoins, l'association d'agriculteurs existait, souvent pour des raisons fiscales, sous la forme de sociétés de fait non régies par les statuts. Leur disparition progressive fait suite à leur transformation en sociétés de droit commun (1978). Puis, les formes juridiques élaborées ont été peu à peu adoptées, les GAEC à partir des années 1980 et les EARL, à partir de 1990. La création d'une société agricole peut être motivée par plusieurs objectifs : maîtriser l'organisation patrimoniale, faciliter la transmission, mettre en commun des moyens de production, gérer de la main d'oeuvre salariée, ou encore bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux (Lachaud et al., 1996).

¹ GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité limitée

GAF : Groupement Agricole Foncier

GFA : Groupement Agricole Foncier

GFR : Groupement Foncier Rural

Problématique

Face au constat du développement des sociétés agricoles, il nous paraît nécessaire de déterminer en quelle mesure celles-ci modifient les formes productives et sociales de l'agriculture française. En d'autres termes, il convient d'analyser si cette agriculture sociétaire est de nature à modifier en profondeur les schémas d'exploitations que nous connaissons ou si l'on est en présence d'exploitations individuelles qui sont "habillées" juridiquement.

Plusieurs hypothèses d'ordre économique et sociologique peuvent être formulées.

1. Les structures sociétaires favorisent le phénomène de concentration des exploitations. Du fait de plusieurs avantages liés au regroupement d'unités, les sociétés agricoles sont de nature à augmenter les possibilités d'agrandissement des structures. Cela leur confère un poids économique plus élevé que les exploitations individuelles en proportion de leurs effectifs.
2. Les sociétés agricoles présentent des performances de productivité plus élevées que les entreprises individuelles. Cet avantage est lié à la plus grande taille des unités sociétaires qui permettent des phénomènes d'économie d'échelle ainsi qu'à une meilleure organisation du travail.
3. Il semble qu'il y ait en parallèle une corrélation entre le développement des sociétés et l'importance de la main d'oeuvre salariée, pour certains secteurs de production. L'embauche de personnel salarié octroie dans le cadre sociétaire des avantages fiscaux.
4. L'hétérogénéité du développement sociétaire sur le plan national relève de facteurs structurels comme la dimension économique ou l'orientation de production et sociologiques comme la tradition d'agriculture de groupe.

Méthode

Le travail est conduit à partir des données de 1991 et 1996 issues de la base RICA France, représentative de l'ensemble des exploitations françaises dites professionnelles, c'est-à-dire qui produisent l'équivalent de plus de 12 ha équivalent blé. Selon les coefficients d'extrapolation calculés sur la base de l'Enquête Structure de 1995, le nombre d'exploitations représentées dans le RICA-1996 est de 429 066 sur un total de 735 000 dénombrées par le SCEES en 1995. Ce biais impose des précautions dans l'interprétation des effectifs et des proportions de sociétés à partir de la seule base RICA. Une mise en parallèle des données du SCEES pour 1995 et 1997 et du RICA-1996 permet de situer les écarts (Cf. Tableau). L'extrapolation des tendances observées sur les résultats économiques des unités professionnelles à l'ensemble des exploitations dépend en grande partie des similitudes observées entre l'Enquête Structure et le RICA.

Des observations antérieures montrent que les sociétés agricoles sont plus représentées dans les classes d'exploitations de grande dimension économique. Cela explique que la proportion de sociétés dans le RICA-96 dépasse celle de l'Enquête Structure de 1997 de 2,7 points. Le phénomène de stagnation des GAEC n'est perceptible que sur l'Enquête Structure tandis que l'évolution sur le RICA entre 1991 et 1996 met en évidence une tendance à la hausse, qui est en réalité plus ancienne (4,5% en 1990 et 6% en 1995). Les autres chiffres observés, comme le pourcentage d'EARL, révèlent d'assez grandes convergences entre RICA et Enquête Structure.

Tableau n° 1 : Répartition des exploitations agricoles françaises selon le statut juridique
- Analyse à partir des résultats de l'enquête de structure et du RICA -

	Enquête de structure			RICA	
	1990	1995	1997	1991	1996
Nombre d'exploitations agricoles	924 000	735 000	680 000	526 100	429 000
Sociétés d'exploitations agricoles	67 000	93 000	104 000	47 500	80 200
% du total	7,2%	12,6%	15,3%	9%	18,7%
Nombre de GAEC	42 000	44 000	43 000	35 800	47 000
% du total	4,5%	6,0%	6,3%	6,8%	11%
Nombre de EARL	6 000	30 000	42 000	4 400	22 400
% du total	0,6%	4,1%	6,2%	0,8%	5,2%
Nombre d'autres sociétés	19 000	19 000	19 000	7 300	10 800
% du total	2,1%	2,6%	2,8%	1,4%	2,5%
Part de la SAU détenue par les sociétés	---	---	33%	16%	30%

* : Sociétés civiles, groupements de fait, sociétés commerciales ou coopératives

Source : Enquête Structure et RICA

L'étude s'articule autour de trois axes : le dénombrement des sociétés agricoles sur le territoire français ; leur caractérisation économique et structurelle ; l'analyse de leur poids relatif par rapport à l'ensemble des exploitations françaises. Un rappel succinct des caractéristiques générales des GAEC, des EARL, et des SCEA servira à cadrer l'étude. Seules les sociétés d'exploitation sont étudiées, les groupements fonciers n'ayant pas de finalité d'activité agricole.

A partir de l'échantillon RICA quatre sous-échantillons sont constitués pour 1991 et 1996 : le groupe des exploitations individuelles, celui des GAEC, celui des EARL et celui des autres formes sociétaires. Ce dernier groupe rassemble en grande majorité des SCEA et d'autres statuts de sociétés d'exploitations agricoles (sociétés de fait)². L'analyse de la dynamique du développement des sociétés agricoles en France est rendue possible par la comparaison des résultats de 1991 et 1996. L'extraction RICA sur les quatre sous-échantillons est effectuée successivement par région, par orientation de production et par classes de dimension économique.

² L'Enquête Structure réalisée par le SCEES inclut dans le total des sociétés agricoles, les sociétés commerciales telles les GIE, SARL, et CUMA. Celles-ci sont écartées de l'analyse et ne sont pas comprises dans le chiffre proposé dans le tableau

L'approche du poids économique des sociétés consiste à étudier pour celles-ci la somme de quelques variables de structure et de performances et de la rapporter à celle de l'ensemble des exploitations françaises. L'étude des caractéristiques des sociétés s'effectue à partir des variables structurelles, technico-économiques et financières.

1- Principales caractéristiques statutaires des sociétés agricoles de production

Les sociétés civiles d'exploitation agricole peuvent se classer en deux catégories : les GAEC et les EARL soumis à des règles de constitution et de fonctionnement précises bénéficient dans certains domaines d'avantages comparables à ceux des exploitations individuelles; les SCEA à structure plus souple sont soumises au droit commun des sociétés civiles.

1-1- Caractéristiques générales des sociétés civiles agricoles

Le droit commun des sociétés civiles agricoles issu des articles 1832 et suivants du Code civil s'applique aux SCEA, tandis que les EARL et les GAEC font l'objet de restrictions complémentaires.

L'objet de la société civile agricole est la production ainsi que la commercialisation et la transformation des produits agricoles se situant dans le prolongement de l'acte de production. Ces deux dernières activités ne doivent pas dégager un chiffre d'affaires supérieur à 200 000 F ou à 30% du total pour ne pas être considérées comme actes commerciaux et donc imposés comme tels. Les activités d'entreprise de travaux agricoles en sont, d'autre part, exclues.

La personnalité morale confère à l'exploitation sociétaire la séparation entre le patrimoine de l'entreprise et le patrimoine privé. Le Contrôle des Structures défini dans la loi de 1980 qui s'applique sur des faits d'exploitation, installation, agrandissement, ou remembrement est inapte à administrer les opérations courantes des sociétés telles que les transferts de parts, les entrées ou sorties d'associés qui se déroulent sous couvert de la personnalité morale³.

Les associés peuvent être des personnes morale ou physique, exploitant ou non majeure ou mineure. Dans l'EARL, le nombre d'associés est de 1 à 10, les associés étant des personnes physiques majeures, avec un statut d'exploitant ou non. Au sein des GAEC, les associés sont au minimum 2 au maximum 10, personnes physiques majeures, et obligatoirement exploitants. Les diverses combinaisons familiales sont possibles dans les EARL tandis que dans les GAEC, les associations entre époux ne sont pas admises.

Le capital social représente l'ensemble des biens en nature ou en numéraire apportés par les associés lors de la constitution de la société. Ses parts sont transmissibles, ce qui facilite la succession. Le Code civil ne fixe pas de valeur minimale pour ce capital. Sa valeur minimale est fixée à 50 000 F pour les EARL et à 10 000 F pour les GAEC. Les associés exploitants des EARL doivent en détenir au minimum 50%.

³ Les pratiques d'agrandissement des sociétés sont actuellement dénoncées par certaines OPA et pourraient faire l'objet de nouvelles dispositions dans la nouvelle loi d'orientation de 1998.

Concernant la responsabilité financière, il est nécessaire dans une société au capital social nul de préciser la part de chacun dans la responsabilité financière ainsi que les droits dans les résultats. Dans les GAEC, la responsabilité financière est limitée à deux fois le capital, et à une fois dans le cadre des EARL. Cependant, en cas de cautionnement bancaire, le patrimoine privé peut faire l'objet de poursuites, ce qui atténue, en pratique, la notion de responsabilité limitée.

1-2- Spécificité des GAEC et des EARL

Alors que les SCEA disposent de statuts souples, autorisant par exemple la constitution d'une société avec associés mineurs pour sortir d'une indivision successorale, les GAEC et les EARL apportent des spécificités.

1-2-1- Particularité des GAEC

Le principe de transparence est propre à cette forme sociétaire. Tous les associés gardent le statut de chef d'exploitation, ce qui a des conséquences fiscales, sociales et économiques.

Dans le calcul d'imposition du bénéfice agricole, le seuil de recettes de 500 000 F pour le passage du bénéfice forfaitaire au réel est apprécié au niveau des associés. Cette règle est spécifique au GAEC puisque depuis le 1er janvier 1997 toutes les autres sociétés agricoles créées sont soumises au régime du réel (Loi de Finances du 1er janvier 1997). Les dispositions sociales des associés des GAEC tiennent compte de cette assimilation complète des associés au statut de chef d'exploitation. Les membres de la famille d'un associé de GAEC possèdent la qualité de conjoint et d'aide familial de chef d'exploitation par identité avec l'agriculteur individuel.

Du point de vue économique, la création d'un GAEC fait l'objet de diverses aides, prêts bonifiés spécifiques. Dans le cas particulier des exploitations laitières, le GAEC résultant de leur réunion n'est pas propriétaire des droits à produire : chaque associé dispose de sa référence individuelle en cas de dissolution.

1-2-2- Particularité des EARL

Le principal apport de la Loi de 11 juillet 1985 est la possibilité de créer une société unipersonnelle et entre époux. L'EARL permet ainsi aux exploitants individuels et aux exploitations entre époux de bénéficier des avantages propres aux sociétés agricoles : la dissociation des patrimoines, l'organisation de la transmission, et les avantages fiscaux et sociaux. La réduction des prélèvements obligatoires (en régime réel) peut par exemple être effectuée en mettant les terres à disposition de la société au titre du fermage, ce qui crée des charges locatives déductibles du revenu imposable. La réévaluation des actifs au moment de la création de la société à leur valeur vénale engendre des amortissements également déductibles (plus-values non imposées).

2- Le développement des sociétés agricoles françaises

2-1- Effectifs

Entre 1991 et 1996, le nombre de sociétés agricoles françaises a presque doublé passant de 47 500 à 80 200. Dans le même temps, la diminution du nombre d'exploitations individuelles de 27 % - due en partie à leur transformation sous forme sociétaire - explique que la proportion de sociétés dans l'ensemble des exploitations françaises soit passé de 9% en 1991 à 18,7% en 1996. Même si les trois catégories de sociétés isolées ont connu un accroissement, ce sont les EARL qui manifestent la hausse la plus importante avec un total multiplié par cinq en cinq ans (22 000 en 1995). La forme majoritaire, le GAEC - 59% des sociétés en 1996 -, progresse néanmoins de 31% (47 000) tandis que les autres sociétés, minoritaires (13%), s'accroissent presque de moitié (11 000).

2-2- Répartition géographique

2-2-1- Importance par région

Les régions situées dans la moitié Nord de la France - hormis la Haute-Normandie et l'Île-de-France - ont une proportion de sociétés agricoles supérieure à la moyenne française (20%). En revanche, dans la moitié Sud, seules les régions Languedoc-Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur affichent plus de 20% de formes sociétaires.

La forte présence sociétaire dans la moitié Nord s'explique vraisemblablement par : une forte proportion d'exploitations avec des droits à produire, quotas laitiers ou betteraviers, en Bretagne, Pays-de-Loire, Picardie ; des moyens de production importants en céréales dans la région Centre. La proportion de sociétés supérieure à 30% dans trois régions, la Picardie, l'Alsace et la Lorraine, peut s'expliquer par des SAU moyennes importantes, respectivement de 104, 122, et 40 ha⁴. A l'opposé, dans les régions de montagne ou défavorisées, la proportion de sociétés est faible : 10% dans le Limousin et en Auvergne. Dans le Sud-Est de la France, les sociétés ont d'abord une fonction de gestion de la main d'oeuvre salariée, en particulier dans les secteurs fruitiers et viticole.

Les plus fortes progressions du nombre de sociétés concernent la Bretagne, Poitou-Charentes avec un nombre de sociétés multiplié par 4,5 et 2,5 respectivement. Dans huit autres régions à l'Est d'une ligne Cherbourg-Marseille, et en Aquitaine et Auvergne, l'effectif total de sociétés a au moins doublé. Dans les autres régions, l'évolution positive sur cinq ans a été plus faible que la tendance nationale.

2-2-2- Répartition territoriale des sociétés selon leur type

L'analyse s'appuie sur les cartes de répartition des types sociétaires établies à partir de trois classes d'effectifs : moins de 500 unités concernées, entre 500 et 2 000 unités, et plus de 2 000

⁴ orientés en grande partie vers la viticulture

unités. On peut attribuer une importance significative du nombre de sociétés à partir de 500 exploitations concernées par région, c'est-à-dire à partir de la deuxième classe.

Les exploitations sous forme de GAEC sont observées sur la quasi-totalité du territoire de façon importante. Seules quelques régions du Nord et du Centre de la France (Nord Pas-de-Calais, Basse et Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Alsace, Franche-Comté, Limousin et Auvergne) présentent un effectif inférieur à 2 000 unités (mais supérieur à 500). La proportion de GAEC dans l'ensemble des exploitations françaises s'élève à 11% en 1996 contre seulement 6,8% cinq ans auparavant. Dix régions comptent en moyenne plus de 10% de GAEC dans l'ensemble des exploitations. Les autres régions hormis l'Ile-de-France en comptent au moins 5%. L'augmentation du pourcentage de GAEC est observée dans toutes les exploitations françaises mais de façon plus ou moins marquée selon les zones. Les régions où cette part a au moins doublé sont la Picardie (17,7% de GAEC en 1996), la Bretagne (12,6%), Poitou-Charentes (9,7%), la Basse-Normandie (9,5%), Languedoc-Roussillon (9,1%). Celles où la proportion de GAEC augmente de moins de 20% correspondent à deux profils : les régions qui en recensaient déjà significativement en 1991, le Centre (16% de GAEC), la Lorraine (33,2%), l'Alsace (14,9%) et celles qui rassemblent peu d'exploitations sociétaires, Midi-Pyrénées (8,9%), Auvergne (6,1%).

Les EARL sont présentes significativement sur l'ensemble de la France hormis sur le "couloir" Nord Pas-de-Calais - Languedoc-Roussillon. Dix régions françaises comptent plus de 5% d'EARL (Cf. Tableau). En 1996, 5,2% des exploitations françaises sont sous forme d'EARL, ce qui constitue une hausse considérable par rapport à 1991 (0,8%). Toutes les régions hormis le Centre voient leur proportion d'EARL croître fortement. Les chiffres d'évolution très élevés sont liés aux faibles pourcentages de 1991. Les hausses les plus marquées sont visibles en Bretagne (8,2% d'EARL en 1996), en Poitou-Charentes (5,8%), en Languedoc-Roussillon (2,2%) et de façon moindre mais significativement en effectifs, en Picardie (15,1%), Alsace (13,5%), Bourgogne (9,9%).

Les régions Centre et Languedoc-Roussillon rassemblent à elles seules la moitié de l'ensemble des SCEA françaises. Si on y ajoute l'Aquitaine, cette part est presque de deux tiers. Les orientations dominantes de ces régions sont respectivement la viticulture et l'arboriculture d'une part et la culture de céréales d'autre part. La forme de SCEA convient en particulier aux viticulteurs qui effectuent de la vente directe. Les deux régions les plus concernées par cette forme sociétaire, Centre et Languedoc-Roussillon, comptent chacune plus de 10% d'exploitations en SCEA. Toutes les autres régions françaises affichent moins de 5%.

En 1996, les SCEA représentent 2,5% de l'ensemble des exploitations françaises, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à 1991 (+0,9 point). Ce développement est localisé dans quelques régions, Centre (12,4% de SCEA en 1996), en Aquitaine (3,6%) et en PACA (3,1%), tandis que dans six autres régions, la proportion de SCEA diminue : Bourgogne (1,4%), Picardie (1,2%), Bretagne (0,4%), Lorraine (0,6%), Basse-Normandie (0,3%), Franche-Comté (0%).

2-3- Répartition des sociétés selon l'orientation de production

Afin de faciliter l'analyse, il est procédé à des regroupements d'OTEX de la base RICA en huit catégories :

- | | |
|-----------------------|--|
| - OTEX 13-14 | Grandes cultures |
| - OTEX 41 | Lait spécialisé |
| - OTEX 42 | Viande bovine |
| - OTEX 43 | Mixte lait viande |
| - OTEX 50-72 | Elevage hors-sol |
| - OTEX 44-60-71-81-82 | Elevage-cultures |
| - OTEX 28-29-39-37-38 | Cultures spéciales : viticulture, horticulture, maraîchage |

2-3-1- Proportion de sociétés selon l'orientation de production

Ce sont les exploitations d'élevage hors-sol qui montrent la plus forte proportion de sociétés, avec une exploitation sur quatre. Viennent ensuite les orientations "grandes cultures" et "élevage-cultures" avec une société pour cinq unités. Le groupe des exploitations laitières comporte en 1996 entre 17% et 18% de sociétés selon le degré de spécialisation. Les exploitations de viande bovine se rencontrent sous forme sociétaire dans seulement 8% des cas.

Par rapport à 1991, toutes les orientations de production mis à part l'élevage de bovins allaitants ont connu une progression comparable du nombre de sociétés de l'ordre de 50%. (Cf. Tableau). La plus forte s'observe dans l'orientation élevage-cultures avec 57% tandis qu'elle n'est que de 25 et 28% en production de viande bovine.

2-3-2- Importance des types sociétaires selon l'orientation de production

Quelle que soit l'orientation de production, le GAEC est la forme sociétaire majoritaire.

Dans l'ensemble des exploitations orientées vers l'élevage, hormis de viande bovine spécialisée, la proportion de GAEC dépasse 12% et varie peu selon les spéculations. En production hors-sol, leur part s'élève à 15% contre 13,8% en production mixte lait-viande, 12,9% en cultures-élevage, et 12,8% en lait spécialisé. Ces deux dernières orientations ont pour ce critère connu la plus forte augmentation en cinq ans : respectivement +44% et +47%. En revanche, seulement 9% des exploitations de grandes cultures et 5% de celles spécialisées en production de la viande bovine sont sous forme de GAEC.

Les EARL sont des statuts observés assez fréquemment dans les élevages hors-sol (8,7% d'entre eux), et dans les exploitations de grandes cultures (6,8%), de cultures diverses (5,3%), de cultures-élevage (5,1%) et de lait spécialisé (4,8%). Elles sont plus rares dans les exploitations à orientation viande bovine (2,1 à 2,7% selon la spécialisation). C'est d'ailleurs dans ce type d'orientation que la proportion d'EARL a progressé le moins entre 1991 et 1996 : +30% seulement en élevage bovin mixte contre +85% en moyenne.

Les SCEA, minoritaires en valeur absolue, concernent de façon significative les exploitations de grandes cultures (3,4%) et surtout celles de cultures diverses notamment la viticulture (6,7%) (Cf. Carte). Entre 1991 et 1996, la proportion de sociétés a, dans ces deux orientations, presque doublé tandis que celle des sociétés observées de façon minoritaire (élevage bovin) régresse, globalement de façon significative (-40 à -167%).

Trois populations identifiées à partir de leur statut sociétaire et leur orientation de production représentent 37% de l'ensemble des sociétés en 1996 :

- les GAEC "élevage-cultures"	17 % de l'ensemble des sociétés
- les GAEC "lait spécialisé"	12 %
- les EARL "grandes cultures"	8 %

Par rapport à 1991, on constate un « étalement » dans la répartition des sociétés, puisqu'à cette date, les trois populations majoritaires (GAEC grandes cultures, lait spécialisé et élevage-cultures) représentaient plus de la moitié de l'ensemble (Cf. graphes). En d'autres termes, le développement sociétaire s'effectue dans le sens d'une plus grande diversité des situations à la fois sur les types de société et types de production.

2-4- Répartition des sociétés selon la classe de dimension économique

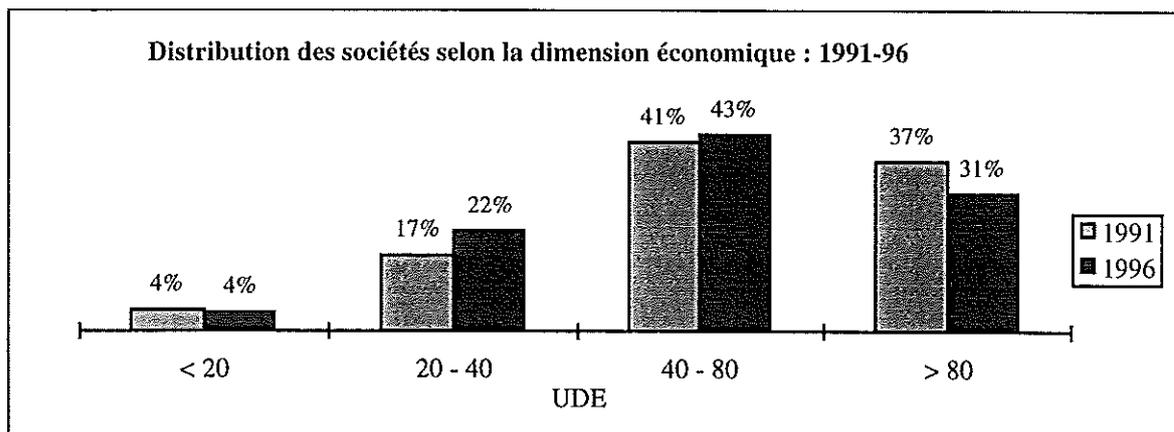
Les sociétés agricoles comme structures de mise en commun de moyens de production concernent a priori des unités de grande dimension. Pour l'observer, quatre classes de dimension économique sont formées : moins de 20 unités de dimension économique⁵ (UDE) ; entre 20 et 40 UDE ; 40 à 80 UDE ; supérieur à 80 UDE.

2-4-1- Proportion de sociétés dans le total des exploitations selon la dimension économique

Selon les classes de dimension économique définies, les sociétés agricoles s'observent essentiellement dans les exploitations de grande taille. Dans les exploitations entre 40 et 80 UDE, 29,7% des exploitations sont des sociétés et la proportion s'élève à 51% dans les unités de plus de 80 UDE (soit 120 ha équivalent-blé). A l'opposé, dans les exploitations de moins de 40 UDE (60 ha équivalent-blé), on compte moins de 10% de sociétés et seulement 4% dans les unités de moins de 20 UDE.

Cette relation se vérifie par l'assez forte corrélation entre la proportion de sociétés par région et le produit brut moyen par exploitation ($r^2=0,59$) (Cf. Graphe). Même si elle est constatée dans toutes les régions exceptées Ile-de-france et Champagne-Ardenne, et quelle que soit la forme sociétaire, GAEC, EARL ou autres, elle tend à diminuer. En effet, entre 1991 et 1996, la proportion de grandes sociétés de plus de 80 UDE est passé de 37% à 31% de l'ensemble ; dans le même temps, les unités de dimensions comprises entre 20 et 40 UDE ont augmenté de 5 points (Cf. Histogramme).

⁵ 1 UDE correspond à 1,5 ha équivalent-blé



Source : INRA Nantes - RICA 1991-96

3- Caractéristiques des sociétés agricoles françaises

Dans cette partie, sont analysées les principales caractéristiques structurelles, économiques et financières des exploitations françaises selon leur statut juridique : individuelles, GAEC, EARL, autres.

3-1- Rappel sur l'approche économique

Il convient de rappeler au préalable de l'analyse comparative l'existence de grandes dispersions de revenus en agriculture. Les amplitudes entre les classes extrêmes de dimension économique et les groupes d'orientation de production sont respectivement de 200 000 et de 100 000 F par actif familial en 1996 (Cf. Graphes ci-contre). Les exploitations de grandes cultures dégagent 182 000 F / UTA familiale contre 87 000 F pour les unités spécialisées en élevage bovins viande.

La distribution des sociétés au sein des groupes d'orientation de production est comparable à celle des exploitations individuelles. Cela confirme la non-spécificité des orientations de production des sociétés agricoles. En revanche, les sociétés sont beaucoup plus représentées que les exploitations individuelles dans les classes à hauts revenus : 74% des sociétés ont des revenus supérieurs à la moyenne contre 40% pour les exploitations individuelles. Par conséquent, l'analyse économique comparative des statuts sera faite à classes de dimension économique comparables⁶.

3-2- Structures de production selon le statut juridique

Les sociétés agricoles fonctionnent avec des moyens de production plus importants que les exploitations individuelles du point de vue de la main d'oeuvre, 1,2 UTA d'écart⁷, et de la SAU, 43 ha d'écart. Cela se traduit dans la valeur totale des immobilisations, inférieure en moyenne au million de francs pour les premiers contre 1,5 MF pour les GAEC, 1,2 MF pour les EARL et les SCEA. Néanmoins, les différences restent assez faibles et les systèmes dominants restent

⁶ Les données économiques toutes dimensions économiques confondues sont présentées en annexes.

⁷ Différence entre la moyenne pondérée des sociétés et celle des exploitations individuelles

les modèles familiaux : les GAEC et les EARL fonctionnent respectivement avec 85% et 77% de main d'oeuvre issue de la famille des associés. Seules les autres sociétés (SCEA) se démarquent avec une proportion de salariés de 50%. Ces différences structurelles sont d'ailleurs stables par rapport à 1991 : pas d'évolution de l'écart sur la main d'oeuvre et seulement +3 ha sur la SAU. En définitive, les sociétés fonctionnent de façon comparable aux exploitations individuelles pour l'utilisation du foncier (34 ha / UTA), mais sont en général plus modernisées : le capital d'exploitation par actif y est supérieur avec 440 000 F en moyenne pour les sociétés contre 360 000 F / UTA pour les individuels.

Tableau n°2 : Caractéristiques structurelles des exploitations selon le statut juridique en 1996

	Exploitations individuelles.	Sociétés		
		GAEC	EARL	Autres
Nombre d'exploitations professionnelles	348 860	47 022	22 381	10 803
Total Unités de Travail Agricole	1,55	2,89	2,29	3,03
- dont UTA familiales	1,31	2,35	1,62	1,50
- dont UTA salariées	0,24	0,54	0,67	1,53
Surface Agricole Utile	52,2	103,1	85,4	82,3
Actif immobilisé hors foncier / UTA (1 000 F)	360	470	466	276

Source : RICA 1991-96 / INRA Nantes

La composition de l'actif immobilisé varie selon le statut : dans la plupart des cas, le foncier n'est pas inscrit au bilan comptable des sociétés, mais mis à disposition par les associés au titre du fermage (Cf. Tableau n°3). Cette pratique évite de soumettre les biens fonciers aux aléas financiers de la société et engendre des charges locatives pour celle-ci, qui sont déductibles sur le résultat et donc sur le revenu imposable. Les terres (et aménagements fonciers) représentent seulement 10% et 11% des actifs immobilisés des GAEC et des EARL respectivement contre 41% pour les exploitations individuelles.

Tableau n°3 : Structure des immobilisations selon le statut juridique (1996)

(1 000 F)	Exploitations		Sociétés					
	individuelles.		GAEC		EARL		Autres	
Total immobilisations	943	100%	1 477	100%	1 183	100%	1 235	100%
Foncier	386	41%	158	11%	117	10%	398	32%
Bâtiments	154	16%	406	28%	308	26%	275	22%
Matériel	188	20%	471	32%	439	37%	398	32%
Autres	215	23%	442	30%	320	27%	164	13%

Source : RICA 1996 / INRA Nantes

Sur le mode de faire-valoir, la différence est saisissante : les exploitations individuelles sont propriétaires de 31% du foncier de l'exploitation (16 ha en moyenne), contre seulement 3%

(3 ha), 4% (3 ha) et 7% (6 ha) pour les GAEC, EARL et SCEA respectivement. Dans le cas de ces dernières, ce poste représente un tiers des immobilisations, vraisemblablement du fait de l'importance des aménagements type drainage ou irrigation, notamment sur les cultures pérennes. Les autres immobilisations corporelles dépendent principalement des orientations ; dans les EARL, très orientées vers les cultures, le matériel représente le premier poste, tandis que dans les GAEC, les immobilisations "autres" comprenant les animaux reproducteurs pèsent 30% de l'ensemble.

3-3- Caractéristiques structurelles et économiques selon les classes de dimension économique : sociétés et exploitations individuelles

L'échantillon des exploitations individuelles et des sociétés est divisé en quatre classes : deux classes fermées, 20-40 et 40-80 UDE, et deux classes ouvertes, moins de 20 UDE et plus de 80 UDE. L'homogénéité théorique sur les moyens de production entre exploitations de même classe n'est pas effective : les sociétés disposent de plus de main d'oeuvre que les exploitations individuelles, +0,9 UTA pour la deuxième et quatrième classe, et également plus de surface pour cette dernière classe. Les différences de productivité de la main d'oeuvre visibles quelles que soient la classe de dimension économique ne sont pas confirmées au sein de chaque classe. Dans la 3ème et 4ème classe, l'efficacité productive est similaire selon le statut.

En termes de revenu par UTA familiale, les exploitations individuelles de dimension supérieure à 40 UDE ont des résultats légèrement meilleurs que les sociétés : l'écart est de 15% de la valeur inférieure pour la 3ème classe, et 25% pour la 4ème. Cette remarque s'oppose fondamentalement à celles faites selon l'orientation de production qui mettaient en évidence des revenus meilleurs dans les structures sociétaires.

Tableau n°4 : Résultat courant par UTA familiale par classes de dimension économique et selon le statut juridique

(en francs)	Exploitations individuelles	Ensemble des sociétés	Sociétés			Ensemble
			GAEC	EARL	Autres	
Moins de 20 UDE	56 000	83 000	72 000	65 000	139 000	57 000
20 à 40 UDE	95 000	99 000	91 000	83 000	154 000	95 000
40 à 80 UDE	160 000	141 000	126 000	157 000	178 000	152 000
Plus de 80 UDE	295 000	237 000	214 000	274 000	273 000	255 000
Ensemble	116 000	169 000	156 000	178 000	208 000	129 000

Source : RICA 1996 / INRA Nantes

En conclusion de cette partie, même si les sociétés agricoles affichent dans l'ensemble des moyens de production et des performances économiques plus importantes que les exploitations individuelles, ces observations doivent être doublement nuancées. Tout d'abord, les écarts sont assez faibles : +1,2 UTA sur la main d'oeuvre totale, + 80 000 F / UTA sur l'actif immobilisé

hors foncier et + 53 000 F / UTA familiale sur le revenu courant par UTA en moyenne. Cela indique que les systèmes de production des sociétés ne s'opposent pas à ceux des exploitations individuelles. Par ailleurs, il semble que les différences de revenus soient plus liées aux variations liées à la dimension économique, qu'à des spécificités propres aux statuts. L'analyse comparative selon les classes de dimension économique montre en effet que pour les exploitations de grande taille, les unités individuelles sont légèrement plus performantes que les structures sociétaires. Les données fournies toutes orientations et dimensions confondues n'ont donc qu'une valeur indicative, qu'il convient de manier avec prudence.

4- Poids économique des sociétés agricoles dans l'agriculture française

Après avoir caractérisé les sociétés agricoles françaises, cette partie vise à montrer sur le plan national le poids qu'elles représentent dans l'ensemble des exploitations françaises par rapport à plusieurs critères relatifs aux moyens de production, aux volumes de livraisons et à la performance économique. Cette évaluation est utile pour estimer le développement futur des formes sociétaires dans l'agriculture française.

4-1- Méthode

Le poids que représentent les sociétés pour les différentes variables doit être confronté à leur poids en nombre dans l'ensemble des exploitations. Nous définissons un indice I_r de poids relatif pour chaque variable:

$$P_i = \frac{\text{(Somme des valeurs de l'indicateur pour les sociétés agricoles)}}{\text{(Somme des valeurs de l'indicateur pour l'ensemble des exploitations)}}$$

$$P_0 = \frac{\text{(Nombre de sociétés)}}{\text{(Nombre d'exploitations totales)}}$$

$$I_r = P_i / P_0$$

L'interprétation de l'indice se fait par rapport à la valeur 1, qui correspond à un poids relatif équivalent au poids des sociétés en nombre. Lorsqu'un indice dépasse la valeur 2, cela signifie que les sociétés détiennent pour ce critère un poids relatif équivalent à plus de deux fois leur proportion dans l'ensemble des exploitations. L'analyse qui en découle est déclinée : pour l'ensemble des sociétés et selon le statut juridique (§ 4.2) et par orientation de production (§ 2.2). Pour évaluer si le poids relatif des sociétés augmente entre 1991 et 1996, il est possible de comparer pour chaque variable l'indice associé. Par ailleurs, dans l'étude par type sociétaire et par orientation de production, il est possible à l'aide des indices de hiérarchiser les groupes de sociétés en termes de poids relatif à trois niveaux : sur les moyens de production (UTA, SAU), sur les livraisons (Produits d'exploitation) et sur les performances de production (Résultat courant).

4-2- Poids relatif des sociétés agricoles et par type sociétaire

4-2-1- Poids des sociétés en 1991 et 1996

Le poids relatif des sociétés dans l'ensemble des exploitations est pour tous les indicateurs observés supérieur à leur poids en effectifs. En termes de volumes et de performances de production, elles affichent des valeurs équivalentes à près de deux fois leur poids. Représentant 19 % des exploitations agricoles, elles réalisent 36% des livraisons agricoles, dégagent 34% de l'excédent brut d'exploitation et totalisent 34% des résultats courants. Relativement aux moyens de production, le poids des sociétés est un peu moins élevé, avec des indices proches de 1,5 pour la main d'oeuvre totale, la SAU et la SFP. Néanmoins, les sociétés concentrent 41% de l'effectif salarié agricole français et 33% de la surface en céréales et oléo-protéagineux.

La diminution de l'indice I_r pour toutes les variables entre 1991 et 1996 montre que les sociétés agricoles concentrent moins fortement, relativement à leur poids, les moyens, les volumes et les performances de production. Cela s'explique par le fait que la proportion de sociétés de grande dimension économique diminue alors que celle des sociétés à dimension moyenne augmente assez fortement (Cf. Histogramme § 2.4.1).

Cependant, au vu de la valeur absolue des chiffres considérés, cette baisse est peu marquée. En 1991, les sociétés représentaient 9% des exploitations et réalisaient 19% des livraisons agricoles ; en 1996, elles pèsent 19% de l'ensemble et effectuent 36% de ces livraisons.

Tableau n°5 : Poids relatif des sociétés agricoles dans l'ensemble des exploitations : 1991-96

Indicateur	1991		1996	
	Poids relatif	I_r	Poids relatif	I_r
Nombre	9%	1	19%	1
UTA	15%	1,7	29%	1,5
UTA salarié	21%	2,3	41%	2,2
SAU	16%	1,8	30%	1,6
Surface Fourragère	14%	1,6	27%	1,4
SCOP	18%	2,0	33%	1,8
Produits d'exploit.	19%	2,1	36%	1,9
Produit Brut animal	17%	1,8	33%	1,8
Produit Brut végétal	18%	2,0	36%	1,9
Valeur Ajoutée	18%	2,0	37%	2,0
Excédent Brut	18%	2,0	34%	1,8
Résultat Courant	18%	2,0	34%	1,8
Subventions d'exploitation	13%	1,4	30%	1,6

Source : RICA 1996-91 /INRA Nantes

4-2-2- Poids des GAEC, EARL et SCEA dans l'ensemble des exploitations de chaque groupe en 1996

La comparaison des indices de poids relatifs sur les variables générales permet de classer les différentes sociétés. Les EARL sont les sociétés agricoles qui concentrent le moins les moyens de production humains et fonciers avec une moyenne d'indice I_r de 1,4. Ce sont les SCEA qui produisent le plus par rapport à leur poids en effectifs ($I_r = 2,1$), juste avant les GAEC ($I_r = 2$). Ces derniers totalisent l'équivalent de près de deux fois leur poids en résultats courants ($I_r = 1,9$), contre seulement l'équivalent d'une fois et demie pour les EARL et 1,4 fois pour les SCEA.

L'analyse fait aussi apparaître quelques caractéristiques propres aux différents statuts. Les GAEC présentent pour l'ensemble des variables des poids relatifs assez homogènes avec des indices variant de 1,6 à 2,0 (Cf. graphe). Les valeurs les plus élevées concernent les volumes et les performances de production, tandis que les plus faibles se rencontrent dans les critères structurels, ce qui traduit globalement des pratiques intensives par rapport aux moyens de production.

Représentant 11% de l'ensemble des exploitations, ils sont spécialisés en production animale puisqu'ils produisent 22% de ces livraisons. Leur main d'oeuvre est essentiellement familiale (2,4 sur 2,9 UTA total - Cf. § 2.1), ce qui est une particularité par rapport aux autres formes sociétaires et explique leur faible poids relatif vis-à-vis des salariés (18 %).

Les EARL ont, selon les indicateurs, des poids relatifs faibles à élevés, avec des indices de 1,1 à 2,1. Alors qu'elles représentent 5% de l'ensemble des exploitations, elles exploitent 7% de la SAU globale, 6% de la SFP totale et emploient 7% des UTA. En revanche, la main d'oeuvre salariée y est courante, en moyenne, 0,7 UTA salariée / EARL (Cf annexe) : les EARL emploient 11% des salariés agricoles français. Par ailleurs, en termes économiques, elles ont un poids relatif de 8% dans l'EBE ainsi que dans le résultat courant, ce qui révèle des performances économiques globales assez élevées.

Les SCEA affichent une grande hétérogénéité entre les indices relatifs qui est liée à la prédominance des orientations végétales dans ces structures : alors qu'elles contribuent à la production végétale pour l'équivalent de plus de deux fois et demie leur poids, elles produisent moins de l'équivalent de leur poids en livraisons animales. La particularité la plus marquée est la forte présence de main d'oeuvre salariée : pesant 2,5% des exploitations françaises, les SCEA emploient 12% des salariés agricoles français. En moyenne, ces sociétés travaillent avec 3 UTA dont 1,5 UTA salariée. Par ailleurs, elles réalisent 6% de la valeur ajoutée et totalisent 4% des résultats courants.

4-3- Poids économique des sociétés selon l'orientation de production

La même analyse est menée selon les orientations de production qui recensent le plus de sociétés agricoles : grandes cultures, lait spécialisé, élevage et cultures, hors-sol. Le groupe de l'orientation "autres" avec 22,4% de sociétés est jugé trop hétérogène. L'indice I_r est défini comme précédemment pour chaque variable défini comme le rapport entre le poids de

l'indicateur dans le groupe d'orientations et la proportion de sociétés de chacun de ces groupes (Cf. Graphes).

Sur l'ensemble des moyens de production, UTA et SAU, les sociétés agricoles présentent quelle que soit leur orientation des poids relatifs équivalents. Par exemple, en élevage hors-sol, les sociétés, qui représentent 24% des exploitations, emploient 34% de la main d'oeuvre totale ; celles spécialisées en grandes cultures, représentant 19% de ce groupe, recensent 29% des UTA. Il n'en est pas de même pour les salariés agricoles. Les sociétés qui ont un atelier de production végétale développé, en emploient pour l'équivalent de plus de deux fois leur poids contre seulement 1,4 fois pour les sociétés de production hors-sol.

De même, du point de vue de la SCOP, les sociétés "élevage-cultures" se détachent des autres orientations puisqu'elles en détiennent l'équivalent de deux fois leur poids. Ce sont également elles qui réalisent, par ailleurs, le plus de livraisons relatives ($I_r = 2$) assez nettement devant les "grandes cultures" et les "lait spécialisé" ($I_r = 1,8$) et surtout devant les "hors-sol" ($I_r = 1,6$). Cela peut expliquer qu'en termes de résultat courant, ce sont aussi elles, qui présentent l'indice le plus élevé ($I_r = 1,9$) tandis que les autres orientations ont des valeurs peu différentes ($I_r = 1,6-1,7$) : les sociétés de production hors-sol totalisent néanmoins 41% des résultats courants de ce groupe, celles de grandes cultures et de lait spécialisé, 33% et 32% respectivement.

4-4- Effet régional de l'importance des sociétés sur les moyens et les performances de production

L'importance du poids relatif des sociétés sur les moyens, les volumes et les performances de production varie selon les régions et selon les critères.

Dans quinze régions françaises sur vingt deux, les sociétés ont une contribution à l'emploi équivalente à au moins une fois et demie leur poids. En Pays-de Loire par exemple, les sociétés représentent 21% des exploitations et emploient 35% des UTA agricoles. Cet effet est encore plus visible dans les régions à forte densité de sociétés, l'Alsace, la Lorraine, la Picardie (Cf. Carte).

Par rapport à la Surface Agricole Utile, les sociétés ont un poids relatif équivalent proche de leur part en effectifs dans dix-huit régions, et légèrement supérieur en Nord-Pas de Calais, Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne.

Conclusion

Le développement des formes sociétaires dans l'agriculture française poursuit sa croissance : en l'espace de cinq ans, leur effectif a presque doublé passant de 47 000 à 80 000 entre 1991 et 1996. Les évolutions sont variables selon les statuts. Selon le RICA, les EARL connaissent une envolée avec un total multiplié par cinq entre 1991 et 1996; la croissance des GAEC et des autres sociétés est plus modérée (+30% et +48% respectivement). Les résultats de l'enquête Structure de 1997 confirment la forte hausse des EARL (de 6 000 à 42 000 entre 1990 et 1997) mais montre une stabilisation des GAEC (42 000 et 43 000 en 1990 et 1997) ainsi que des sociétés civiles ou de fait (19 000 en 1990 et 1997).

Les sociétés sont présentes dans toutes les orientations de production en proportions relatives équivalentes aux exploitations individuelles. Les régions Picardie, Lorraine et Alsace recensent dans le total des exploitations une part de sociétés supérieure à 30% tandis que sur la période, c'est en Bretagne et Poitou-Charentes que leur nombre a le plus augmenté. Les résultats du SCEES soulignent que : les sociétés se situent en majorité dans les régions de grandes cultures, dans le Centre et dans le Nord ; qu'elles sont plus rares dans les zones d'élevage et de cultures spéciales ; mais qu'elles se développent néanmoins dans l'Ouest puisqu'elles constituent 21% des exploitations en Bretagne.

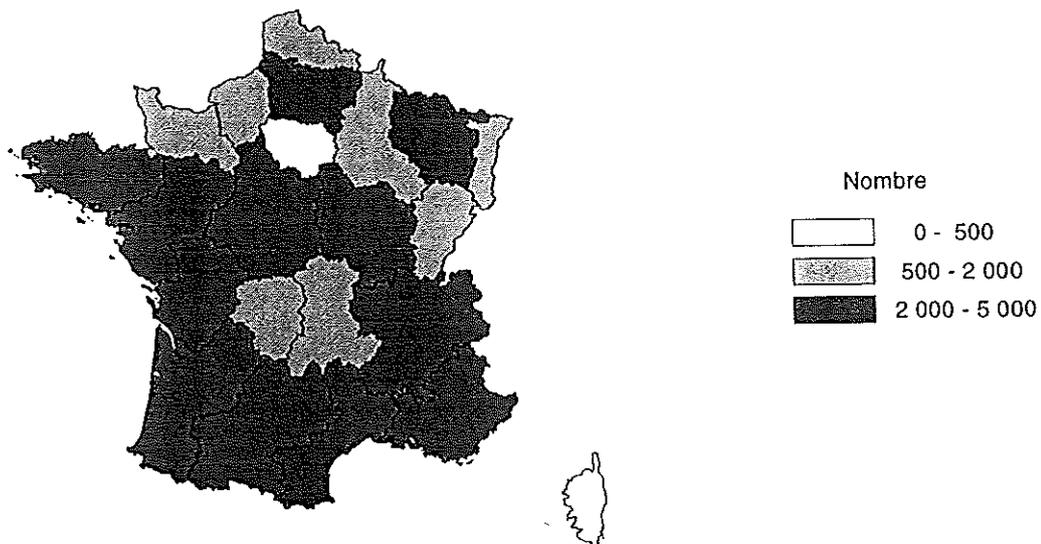
Selon l'analyse faite sur le RICA, les exploitations agricoles sous forme sociétaire se caractérisent par des moyens de production plus importants que les structures individuelles ; les différences sur la SAU et la main d'oeuvre sont stables entre 1991 et 1996. Les résultats économiques sont meilleurs dans les sociétés du fait d'une surreprésentation dans les classes à haut revenus. A dimension économique comparable, les différences sont peu significatives, et à l'avantage des exploitations individuelles au-delà de 40 UDE.

Les sociétés qui représentent près de 20% des exploitations en 1996 ont dans l'ensemble des exploitations des poids relatifs assez forts pour les moyens et les volumes de production. Leur contribution à la production nationale est de 36% alors qu'ils exploitent 30% de la SAU. Ils emploient par ailleurs 41% des salariés agricoles. Par rapport à 1991, leur poids relatif a légèrement diminué, ce qui laisse supposer que les modes de fonctionnement des sociétés agricoles tendent à se rapprocher de ceux des exploitations individuelles. L'explosion des formes d'EARL en est l'illustration.

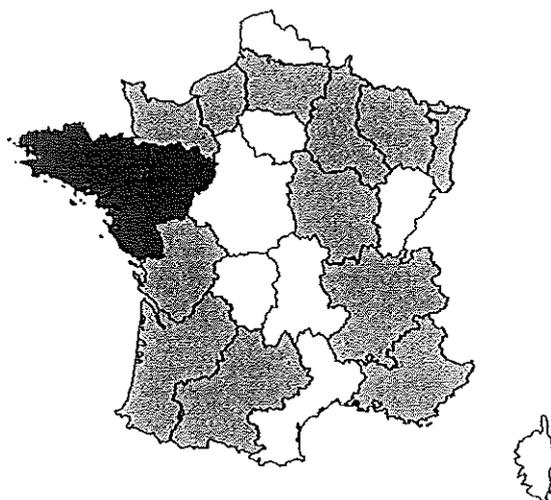
Bibliographie

- AGULHON Elisabeth, VIDAL Claude, Les sociétés agricoles : du "sur mesure" pour une réalité complexe , Agreste-cahier n°17-18, mars-juin 1995, pp 47-56.
- AGULHON Elisabeth, VIDAL Claude, S'associer pour être plus efficace , Agreste-cahier n°20, Decembre 1994, pp 49-59.
- AUFRANT Marc, Les coûts de production des grands produits agricoles, évolution de 1970 à 1978, Collections Archives et documents de l'INSEE, Janvier 1983, 246 p.
- BARTHELEMY Denis, FICHE Dominique, Propriété foncière et exploitation agricole en 1992, Agreste Etudes, n°27 - juin 1994.
- BARTHELEMY Denis, La naissance de l'entreprise agricole, Collection économie agricole et agro-alimentaire, Economica, Paris, 1988, 184 pages.
- BLOGOWSKI Alain, COLSON François, CHATELLIER Vincent, 1995, Différences de performances économiques et risques financiers, INRA-Nantes, Avril 1995, 27 p.
- BRELET Denis-Gilles, Droits de produire et exploitation sociétaire, Revue de droit rural n°227 novembre 1994.
- BUREAU Jean-Christophe, CYNOCYNATUS Michel, 1991, Estimation de coûts de production et de coefficients input-output a partir de données comptables, Economie et sociologie rurales-Grignon, juin 1991, 87 p.
- CHAMBRES D'AGRICULTURE, La loi de modernisation de l'agriculture, n°830, Février 1995.
- CNASEA-ADASEA, Observatoire régional de l'installation, de la modernisation, de la transmission en Pays de la Loire, Rennes, mars 1995.
- COLSON François, CHATELLIER Vincent, 1995, Les différences de performance économique entre les exploitations agricoles françaises, Convention INRA Nantes et DAFE, Février 1995, 105 p.
- DURET Renée, 1994, Les comptes d'associés, Agriculture de Groupe, dossier spécial n°13, Octobre 1994.
- GAEC & SOCIÉTÉS, Guide comptable des sociétés agricoles, Paris, octobre 1993, 221 p.
- HUDAULT Joseph, La reconnaissance par la loi de l'entreprise agricole comme universalité juridique, Revue de droit rural n°233, mai 1995.
- de La VAISSIERE Pierre, Intérêt et limites de la comptabilité "nouveau plan comptable 1987" pour la gestion des entreprises agricoles", Economie Rurale, n°207, Janv-Fev 1992
- RATIN Solange , Les GAEC restent une affaire de famille, AGRESTE - Cahier n°5 - mars 1991
- THOMAS Michel, Assurer la cohérence de la politique agricole, L'information agricole, n°679, Juin 1995, pp44-46.
- TILLY Paul, Que sont devenus les jeunes agriculteurs installés au début des années 80, CNASEA, Paris, juin 1995

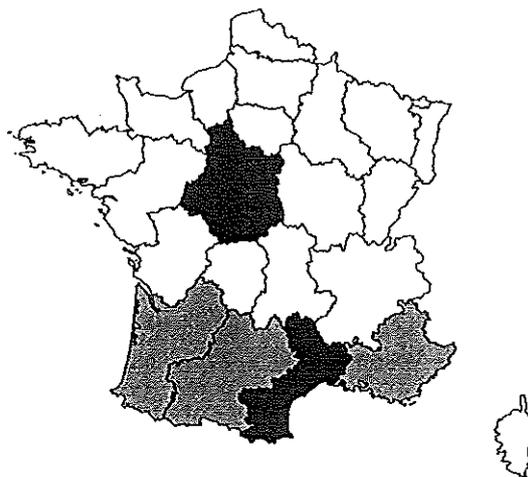
Nombre de GAEC par région (1996)



Nombre d'EARL par région (1996)



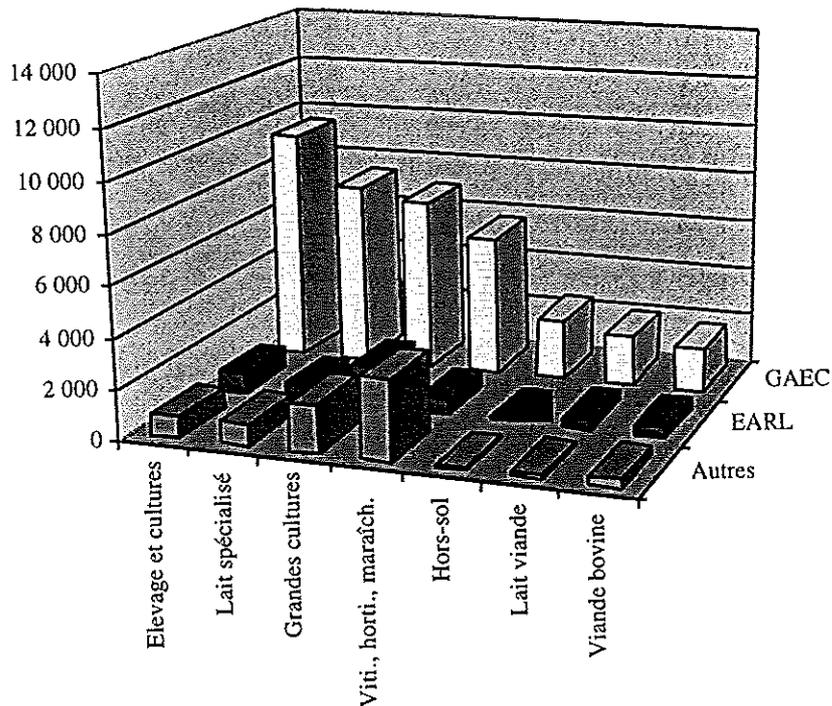
Nombre d'autres sociétés par région (SCEA, GIE, de fait) (1996)



Source : RICA 1996 / INRA Nantes

Effectifs des sociétés agricoles selon le statut et l'orientation de production

1991 : 47 500 sociétés



1996 : 80 200 sociétés

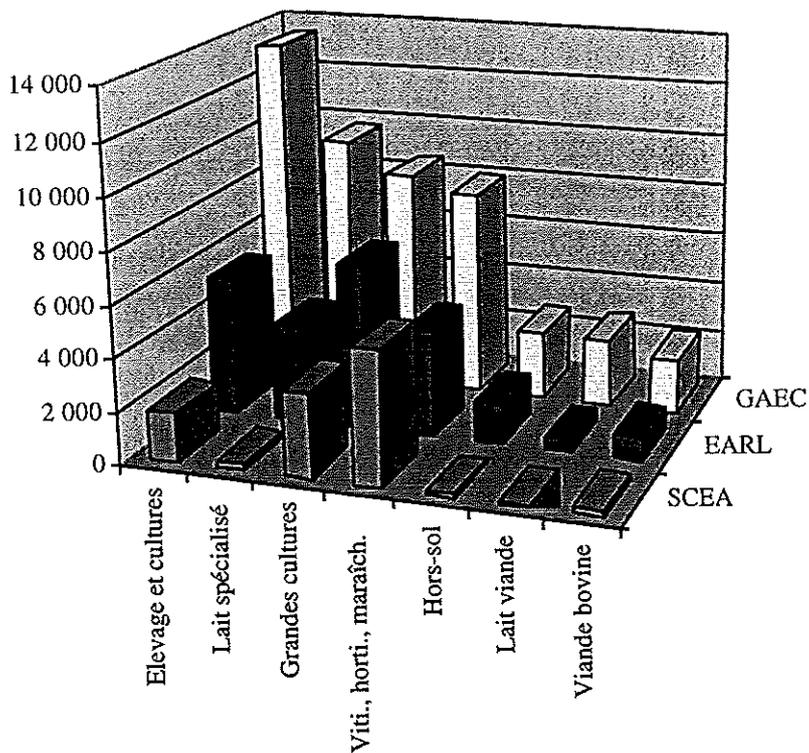


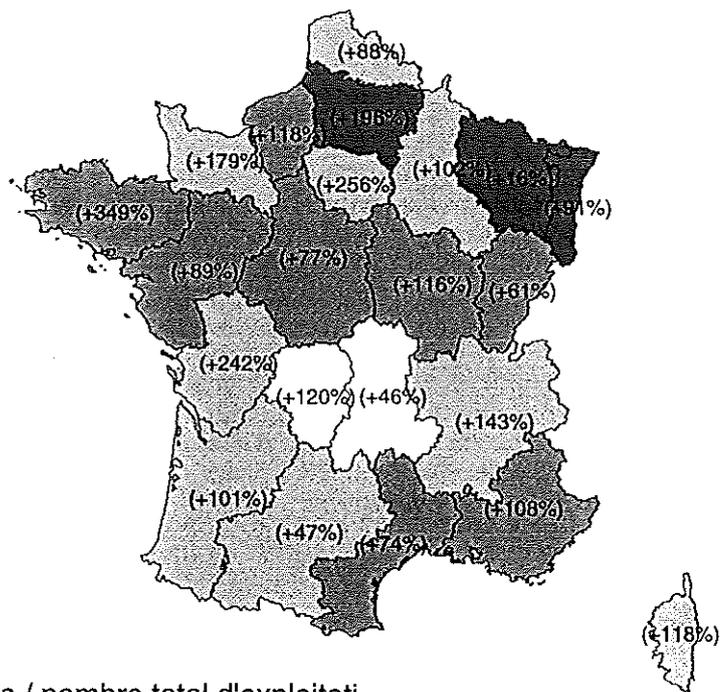
Tableau n° 5 : Caractéristiques structurelles et économiques des exploitations agricoles

- analyse selon le statut juridique et les classes de dimension économique -

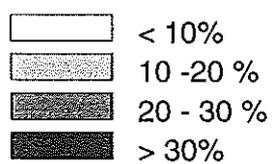
	Moins de 20 UDE		20 à 40 UDE		40 à 80 UDE		Plus de 80 UDE	
	Individuelles	Sociétés	Individuelles	Sociétés	Individuelles	Sociétés	Individuelles	Sociétés
Nombre d'exploitations	94 400	3 598	146 722	13 292	78 838	33 279	28 900	30 037
Unité de travail agricole	1,3	1,9	1,4	2,3	1,7	2,4	2,6	3,5
UTA salariées	0,1	0,2	0,1	0,3	0,3	0,4	1,3	1,3
Superficie agricole utile (ha)	29	13	47	47	72	82	99	141
Superficie fourragère principale (SFP)	20	4	28	28	26	44	13	35
SCOP	6	2	15	12	39	32	71	88
Produits d'exploitation / UTA (KF)	150	237	275	278	424	392	585	529
EBE / Produit brut (en %)	46%	38%	43%	42%	41%	41%	38%	38%
Aides directes / EBE (en %)	47%	9%	42%	25%	41%	33%	33%	36%

Sources : RICA France 1996 / INRA Nantes

Part des sociétés dans l'ensemble des exploitations (1996)



Nombre de sociétés / nombre total d'exploitanti

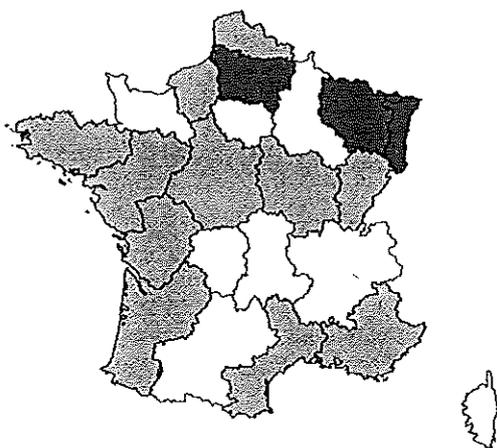


(% évol. 1991-96)

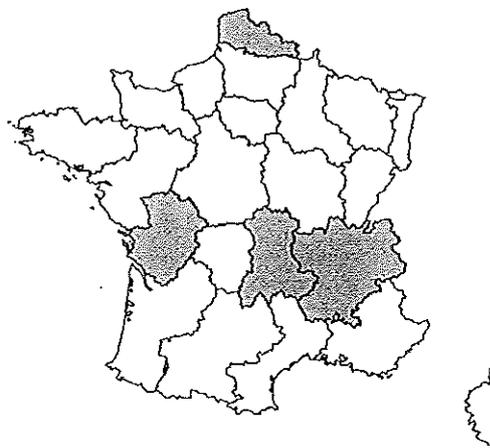
Source : RICA 1996 / INRA Nantes

Indices du poids relatif des sociétés par rapport à l'ensemble des exploitations

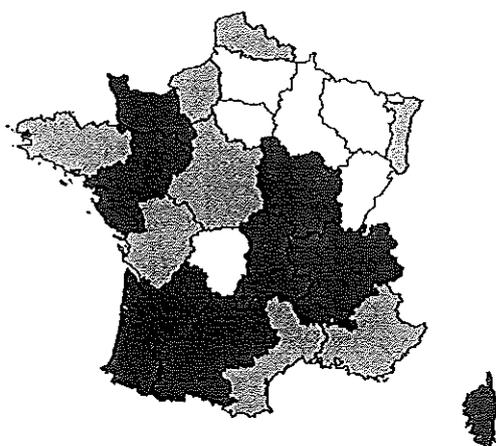
Main d'oeuvre



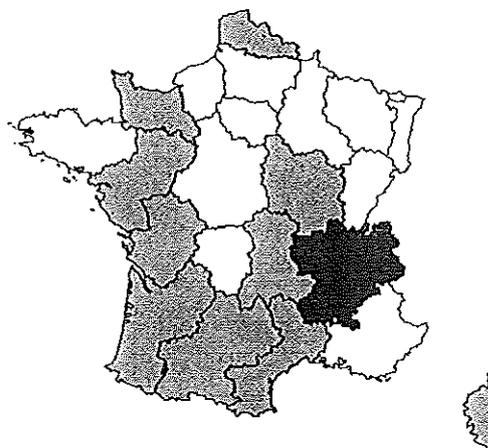
Surface Agricole Utile



Produits d'exploitation



Valeur Ajoutée

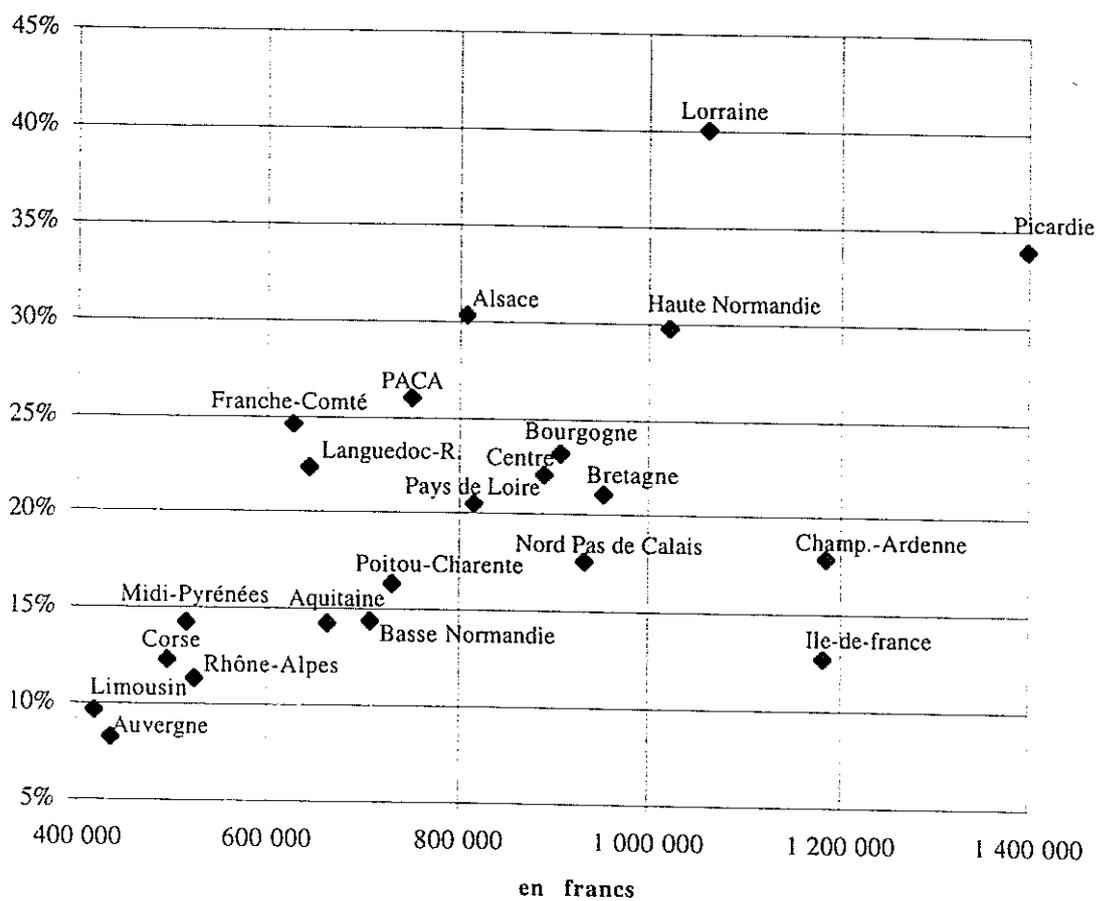


par critère : total sociétés / total ensemble

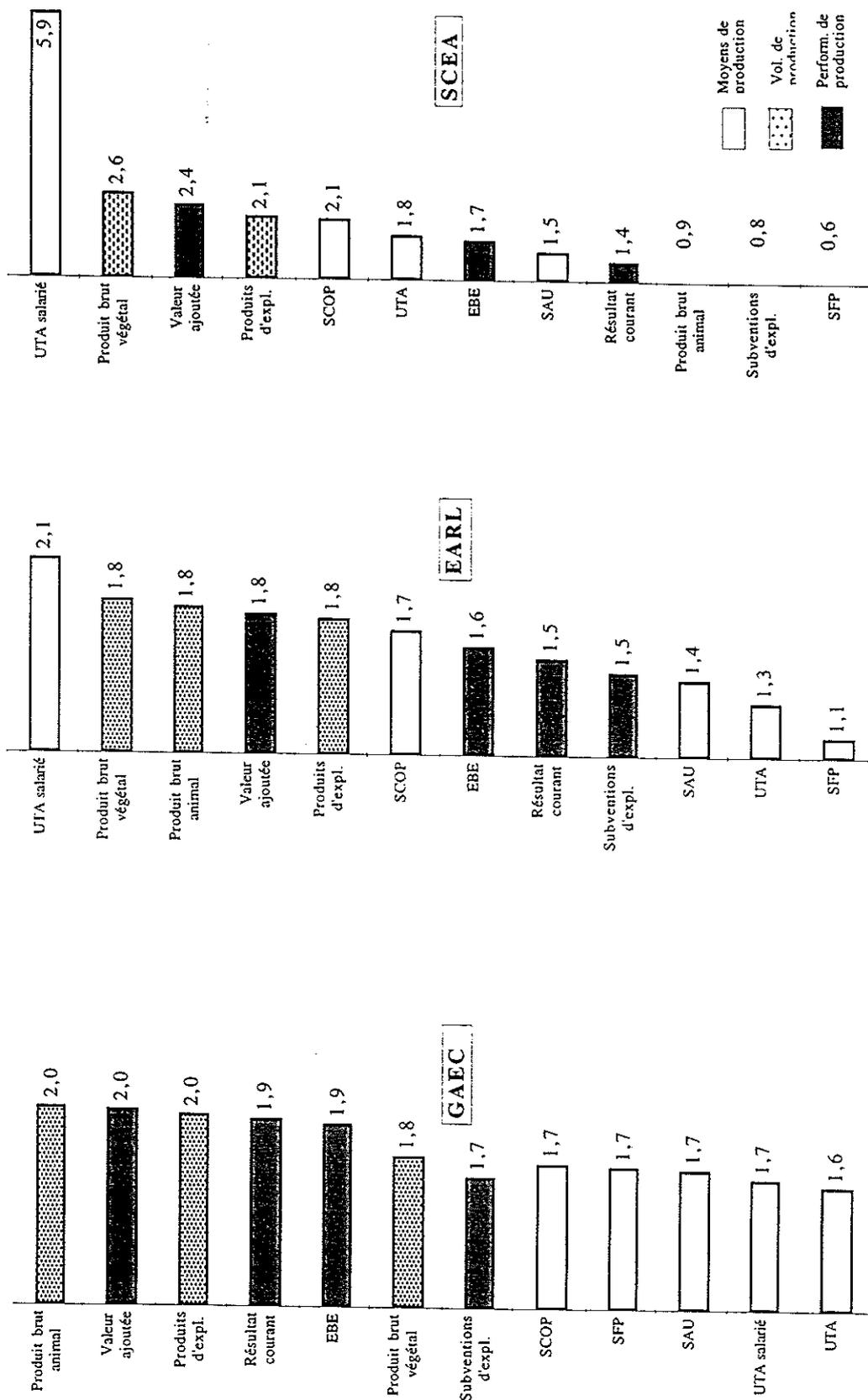


Dans chaque région : rappel % de sociétés dans l'ensemble des exploitations

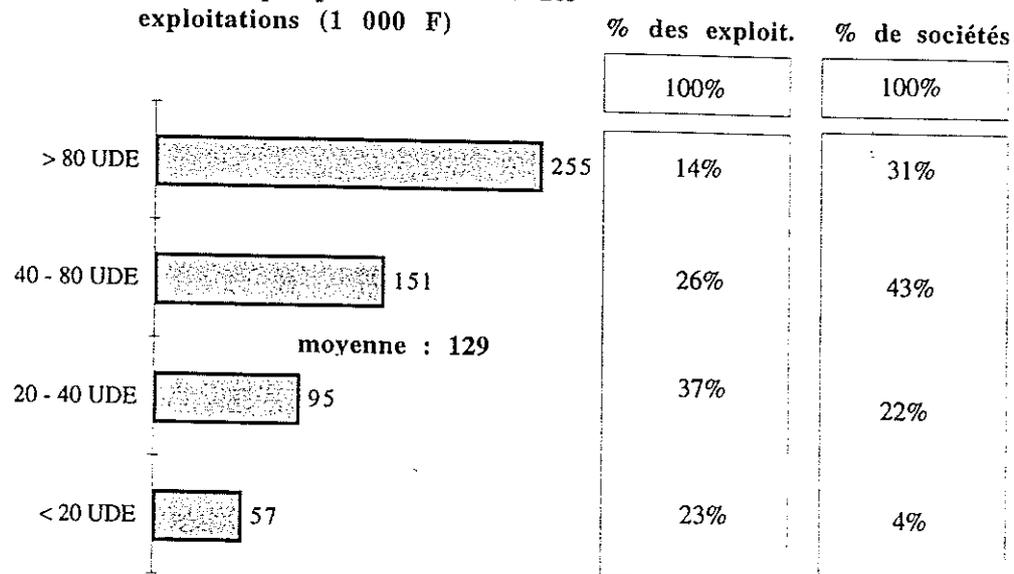
Relation entre la proportion de sociétés par région et le
Produit Brut moyen par exploitation en 1996



Poids relatifs des sociétés selon le statut juridique : indices Ir de quelques variables (1996)
 (poids respectif par rapport à leur proportion dans l'ensemble des exploitations)



Résultat courant par UTA familiale selon la dimension économique pour l'ensemble des exploitations (1 000 F)



Revenu courant par UTA familiale selon l'orientation de production pour l'ensemble des exploitations (1 000 F)

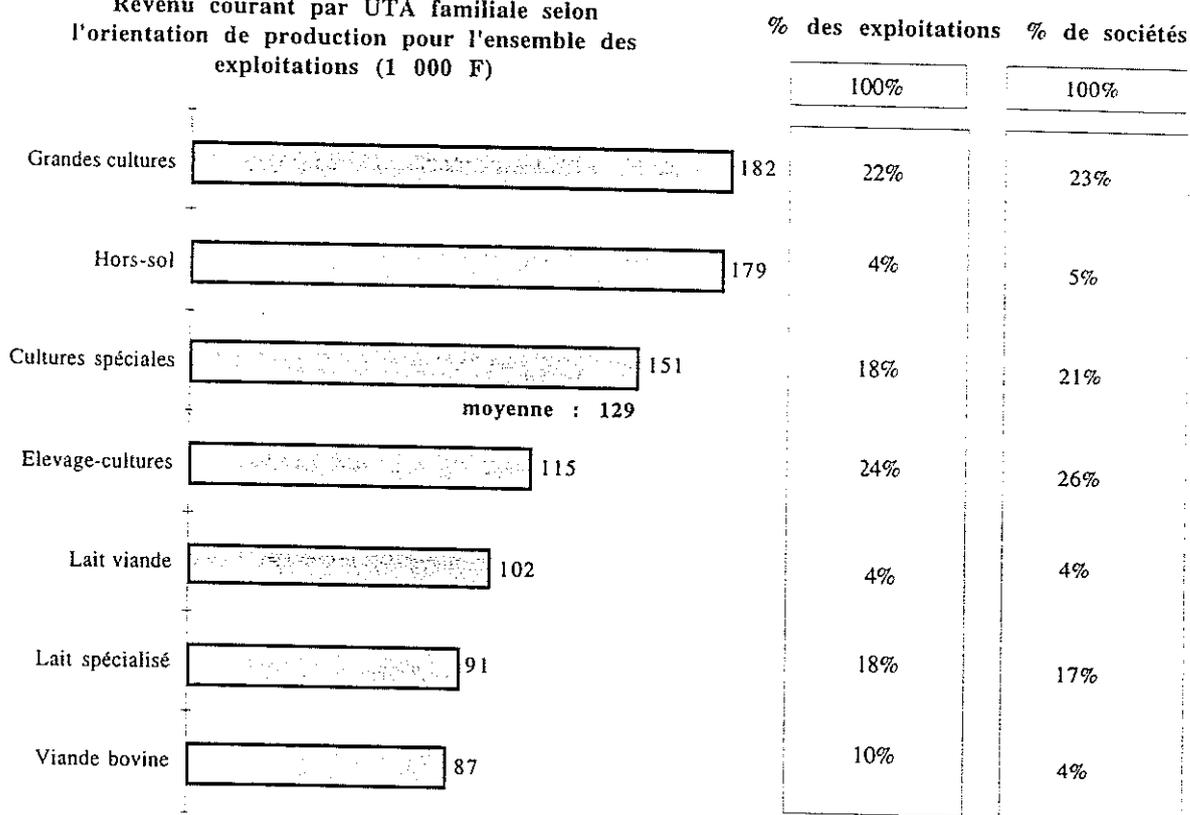


Tableau n° 3 : Situation économique et financière selon le statut juridique

	Exploitations individuelles.	Sociétés		
		GAEC	EARL	Autres
Produits d'exploitation / UTA	325	435	486	397
Produits d'exploitation / Actif hors foncier	90%	95%	104%	144%
EBE / Produit brut total	41%	40%	38%	37%
Aides directes / EBE	40%	33%	34%	35%
Prélèvements privés / UTA familiale (1 000 F)	113	159	162	154
Charges sociales / Prélèvements privés	24%	22%	20%	19%
Excédent Brut d'Exploitation	249 500	590 600	488 900	517 600
Annuités / EBE (%)	31%	26%	31%	27%
Prélèvements privés / EBE (%)	60%	63%	53%	45%
Autofinancement / EBE (%)	9%	11%	16%	27%
Investissement	23 800	60 800	76 700	146 000
Ratio de fonds de roulement	1,33	1,44	1,44	1,61
Taux d'endettement	31%	38%	44%	40%

Source : RICA 1996 / INRA Nantes

Tableau n°4 : Revenu net d'exploitation par UTA familiale
 - analyse selon le statut juridique et l'orientation de production -

(en francs)	Exploitations individuelles	Ensemble des sociétés	Sociétés			Ensemble
			GAEC	EARL	Autres	
Grandes cultures	165 881	225 589	212 256	251 358	229 766	182 109
Lait spécialisé	83 136	112 459	112 361	103 555	n.s.	90 542
Viande bovine	84 884	111 159	116 573	117 033	n.s.	87 852
Lait viande	88 866	143 922	145 573	124 152	n.s.	102 465
Elevage et cultures	89 507	147 712	152 129	133 762	143 538	106 069
Hors-sol	156 012	205 760	201 202	209 426	n.s.	172 779
Cultures spéciales	155 635	187 881	158 625	219 277	225 844	165 857

Source : RICA 1996 / INRA Nantes